



CGT SIDEL élu, salarié-e-s défendu-e-s ! Tous ensemble, votons massivement CGT !



Le premier tour des élections professionnelles a lieu aujourd'hui de 09h30 à 15h30 au restaurant d'entreprise.

Pour chaque élection des Délégués du Personnel et des membres du Comité d'Entreprise, les votes sont distincts par collège et par type de mandat, titulaire ou suppléant.

Chaque salarié doit donc voter 4 fois :

Pour les élections du CE :

- ✓ Enveloppe verte pour les titulaires,
- ✓ Enveloppe jaune pour les suppléants.

Pour les élections des DP :

- ✓ Enveloppe rose pour les titulaires,
- ✓ Enveloppe bleue pour les suppléants.

ATTENTION : Chaque salarié doit présenter aux membres du bureau de vote, une pièce d'identité ou le badge SIDEL avec photo avant de mettre le bulletin dans l'urne.

LISTES DES CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR LA CGT

COMITE D'ENTREPRISE 1ER COLLEGE	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
COUTURE JEAN-LUC	HERICY CHRISTOPHE

COMITE D'ENTREPRISE 2ND COLLEGE	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
KUBECKI REYNALD	BAUDRY ESTELLE
FENAU-PRESSOIR SANDRINE	RODRIGUEZ MANUEL
LUCAS JOAO	BERARDO ALDO

COMITE D'ENTREPRISE 3EME COLLEGE	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
LORANDIN MARC	EVRARD BRUNO
BRINDEL NICOLE	MONNOIS JACQUES
AUTRIVE SYLVAIN	MALLET REMY

DELEGUES DU PERSONNEL 1ER COLLEGE	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
DUPRAT OLIVIER	COUTURE JEAN-LUC

DELEGUES DU PERSONNEL 2EME COLLEGE	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
LORANDIN MARC	HAUCHECORNE CHEHRAZADE
KUBECKI REYNALD	LE DOARE WERNER
RODRIGUEZ MANUEL	MARECHAL VALERIE
METAYER RICHARD	LEZAZENE SAMUEL
BERARDO ALDO	LUCAS JOAO
BOINET FRANK	LETELLIER-SAÏD HELENE
FENAU-PRESSOIR SANDRINE	LEPETIT AGNES
BAUDRY ESTELLE	EVRARD BRUNO

Le 9 juin, tous en grève et en manifestation pour le retrait du projet de loi travail

MARÉE HUMAINE AU HAVRE

Le 2 juin dernier, pour la 9^{ème} journée de manifestation contre le projet de loi travail, nous étions toujours aussi nombreux dans les rues : **30 000** manifestants au Havre.

La grève s'ancre dans les nombreux secteurs en lutte. Les raffineries et les dépôts, la SNCF, les ports et docks, la chimie et la métallurgie, rejoints par les centrales nucléaires.

Comme partout ailleurs, la mobilisation reste très importante dans le département.

RAPPEL DES 4 POINTS FONDAMENTAUX DE LA LOI «ANTI-TRAVAIL»

1/ Inversion de la hiérarchie des normes :

C'est la fin de cette "pyramide" de droits : l'accord de branche doit être plus favorable que la loi, l'accord d'entreprise doit être à son tour plus favorable que l'accord de branche et enfin, le contrat lui-même doit être plus favorable que l'accord d'entreprise pour le salarié. Avec la loi c'est un code du travail par entreprise pour favoriser la concurrence entre salariés.



2/ Le référendum dans l'entreprise :

C'est le chantage à l'emploi gravé dans le marbre, ou tu travailles plus sans augmentation de salaire, ou on ferme l'entreprise. Le pistolet sur la tempe de tous les travailleurs !

3/ Le licenciement économique :

Les juges n'ont plus la possibilité d'apprécier la réalité des difficultés économiques invoquées par l'entreprise ! Celles-ci peuvent licencier encore plus facilement pour motif économique même si elles réalisent des bénéfices. En pratique, cela signifierait qu'une entreprise de 20 salariés qui rencontrerait une baisse des commandes pendant 2 trimestres consécutifs pourrait licencier ses salariés pour motif économique quand bien même son chiffre d'affaire serait toujours élevé ! Les bénéfices élevés n'empêchent donc pas de licencier pour motif économique !

4/ La médecine du travail modifiée :

Finie, la traditionnelle visite médicale d'embauche pour les salariés ? C'est en tout cas ce que propose le projet de loi. Les visites seraient moins fréquentes pour l'ensemble des travailleurs, avec une première visite assurée non pas par un médecin mais par une équipe pluridisciplinaire, composée par exemple d'infirmiers avec un rallongement du délai actuel de deux ans pour la plupart des salariés.

Jeudi 09 Juin :

CHEZ SIDEL, GRÈVE DE 09h30 à 11h30

**Manifestation régionale interprofessionnelle
10h30 à Franklin**

Nous sommes la majorité !